

LA SECONDE LETTRE DE M. PAPINEAU.

(De la Revue Canadienne.)

Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir sur ce document qui a fait une si pénible sensation dans notre société, qui a provoqué partout un sentiment de regret et de réprobation, chez ceux qui sont le moins bien disposés envers M. Papineau comme chez ses partisans et ses admirateurs les plus ardents. Nous croyons devoir y revenir pour expliquer quelques détails de cette affaire de prétendue sympathie irlandaise qui a servi de prétexte à M. Papineau pour insulter la population entière de Montréal et de blâmer avec si peu de réserve et de convenance contre les chefs du parti libéral, membres de l'administration actuelle, les principaux citoyens d'origine irlandaise, la presse anglaise et française sans distinction, le gouvernement responsable, etc., etc. Nous y revenons encore parce que cette lettre contient des choses si peu justifiables, si méchantes, à part leur absurdité, qu'on ne saurait trop les signaler à l'animadversion publique.

L'assemblée irlandaise qui a eu lieu, la semaine dernière, le 10 mai nous l'a dit, a été faite et provoquée par un jeune irlandais portant nom Devlin, qui vient d'être admis au barreau de cette ville et qui croit sans doute que le moyen de se créer une bonne clientèle, c'est de faire du bruit d'une manière ou d'une autre. Malheureusement ce jeune M. Devlin est déjà trop connu pour son avantage à Montréal, comme à Québec. Vil instrument entre les mains du ci-devant Secrétaire Provincial Daly, il rédigea trois à quatre petites feuilles éphémères, dans l'intérêt tory, depuis deux ou trois ans. Ces antécédents devaient peu le servir auprès des respectables citoyens irlandais de Montréal. Aussi ce fut en vain que, suivi de quelques autres hommes de la même origine, il alla frapper à leur porte pour les prier de présider la grande démonstration irlandaise. Personne ne voulut être de son assemblée. C'est alors qu'il fut chez M. Papineau et qu'il eut cette savante conversation que vous savez. M. Papineau, au lieu de se conduire avec discrétion, d'aller ou de ne pas aller à l'assemblée de M. Devlin suivant sa volonté, de respecter dans tous les cas les motifs qui faisaient agir ses concitoyens d'origine irlandaise, de ne pas les condamner sans les entendre, s'oublia au point de dire et d'écrire ce que nous avons publié mardi.

M. Papineau avant d'agir ainsi aurait dû s'informer de l'état de l'opinion publique ici sur la question irlandaise du Rappel. Il aurait appris que les principaux citoyens de cette origine et M. Hincks entr'autres la considéraient comme une de ces questions dans lesquelles les hommes politiques du Canada ne devraient pas intervenir. Le Pilot disait à ce sujet : "Ça peut être très bien pour des irlandais en Canada, qui ne sont pas engagés dans les affaires publiques de tenir des assemblées et d'exprimer leur sympathie pour leur pays, mais aussi longtemps que le gouvernement impérial agit avec justice et impartialité envers le Canada, les membres du gouvernement canadien et leurs employés comme tous ceux qui prennent une part active aux affaires publiques en ce pays, devraient avoir la décence de ne pas se mêler d'une question qui ne concerne nullement le Canada. Il n'y a rien d'anti-patriotique en ceci. Ça a été de tout temps la doctrine des Irlandais. Leur grand chef Daniel O'Connell a toujours prétendu que les intérêts de l'Irlande devaient être estimés par-dessus tous les autres par ses enfants. Il ne serait pas intervenu, lui, dans les affaires du Canada, si cette intervention eût pu être injurieuse aux intérêts de l'Irlande. Avec lui la question irlandaise absorbait toutes les autres. Et ce que les irlandais qui ont quitté pour toujours leur pays natal, qui ont adopté le Canada, ne doivent pas considérer les intérêts du Canada comme plus importants que le bien-être d'aucune autre partie du monde?"

Le Pilot a cité Daniel O'Connell; il aurait pu ajouter qu'en 1835 ou 1839 le grand agitateur au lieu d'intervenir dans les affaires du Canada et de sympathiser avec nos patriotes d'alors n'a élevé la voix sur leur compte que pour les blâmer et condamner la conduite de M. L. J. Papineau, leur chef, qu'il a qualifiée de téméraire et maladroite. Nous ne voulons pas dire qu'O'Connell eut raison d'en agir ainsi, mais cela prouve combien peu il aimait l'intervention dans les affaires des autres pays que le sien. Quant à nous, nous avons assez de nos affaires à régler, sans nous occuper des affaires de la malheureuse Irlande, surtout quand on sait que cette intervention de notre part ne lui serait d'aucun secours.

C'est un bien mauvais génie qui a poussé M. Papineau à écrire sa lettre de lundi dernier; car jusqu'ici malgré les torts que nous nous lui reprochions, malgré son fanatisme démagogique, il avait conservé le respect et l'estime de ses compatriotes, la dignité convenable à son âge, à sa position et jusqu'au prestige qui s'attachait à son éloquence, à ses glorieux services d'autrefois. Aujourd'hui le peuple canadien se demande avec surprise, si c'est bien le même homme qui s'adresse à lui d'une manière si peu saine, si peu convenable. Il ne le reconnaît plus. Au lieu de paroles patriotiques, franches, honnêtes, loyales, il ne lit que mensonges, fausses représentations, paroles injurieuses, propres à le tromper, à l'égayer. "Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal, c'est autre chose; nous y avons le siège de gouvernement responsable. Nous y avons des hommes d'état profonds comme l'abbé et muets comme la tombe, qui étouffent les mesures qui naissent dans Québec." Est-il possible d'écrire quelque chose de plus profondément méchant que ces lignes? M. Papineau sent combien ses idées politiques d'aujourd'hui conviennent peu à la majorité de ses compatriotes, à la situation actuelle de son pays, il sait que, parfaitement compris, elle serait répudiée avec empressement. Alors que fait-il? Il veut gagner de la popularité, pour mieux tromper le peuple, il fait un appel aux plus mauvaises passions, il veut créer les préjugés les plus aveugles, diviser ses compatriotes par des haines et des jalousies de localité. Est-ce là la conduite d'un honnête homme? d'un homme qui veut le bien de son pays? Es-ce que ces quelques mots ne feront pas ouvrir les yeux à ceux qui croient encore M. Papineau sincère? Nous sommes sûrs que la population de Québec ne sera pas la dupe de pareilles flagorneries. Le bon sens du peuple de Québec, l'esprit d'ordre, de paix qui l'a toujours distingué, lui a déjà sans doute fait découvrir les motifs qui font agir M. Papineau aujourd'hui. Il voudrait faire revenir les beaux jours de sa dictature, mais ce temps-là est passé et ne reviendra plus.

Nous ne disons rien de l'insulte gratuite, de l'outrage insolent jeté à la face de la population de Montréal. Un pareil langage porte avec lui sa propre condamnation. Le pays entier sait ce que la population libérale de la capitale a fait de tout temps pour la cause de la réforme et du progrès. Il connaît ses sacrifices, son dévouement, ses luttes longues et même sanglantes pour la bonne cause. Il sait que ce que le peuple a fait hier pour la réforme et la vraie liberté, il le ferait encore demain, et c'est ce peuple au mi-

lieu duquel M. Papineau a vécu si longtemps, dont il connaît l'héroïsme, les vertus, le patriotisme, qu'il insulte et qu'il outrage aussi lâchement, aussi calomnieusement! Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal c'est autre chose!!!

Mais c'est contre les hommes politiques de la capitale que M. Papineau exhale son rage impuissant. Il leur reproche d'être profonds comme l'abbé et muets comme la tombe, et d'étouffer toute les mesures qui naissent dans Québec. Hélas! M. Papineau, dans son propre intérêt, regrettera bientôt amèrement de n'avoir pas été un peu plus profond et muet comme la tombe avec la députation Declin et Cie. Quant à la grave accusation d'étouffer toutes les mesures qui naissent dans Québec, pour la faire, fallait-il au moins citer quelques faits au soutien.

M. Papineau nous dit qu'il a été jeté dans la vie politique contre son inclination. S'il avait le moindre pressentiment du rôle odieux qu'il devait jouer, il devait s'abstenir d'y entrer. S'il n'avait aucune confiance dans l'ordre de choses actuel, mais voulait laisser ses anciens amis politiques essayer de faire fonctionner le gouvernement responsable avec l'Union, en y entrant, ne devait-il pas au moins remplir les engagements qu'il prit en décembre dernier envers le pays en général, et le comté de St. Maurice en particulier, de se réunir à la majorité et de soutenir l'administration libérale? Comment l'a-t-il fait? Nos lecteurs pourront le voir en lisant l'excellent article que nous reproduisons aujourd'hui de la Minerve, dans lequel les deux manifestes de M. Papineau sont mis en présence et comparés. Ces deux documents sont les témoins irréfragables, irréfutables de la mauvaise foi et de la perfidie de leur auteur.

M. Papineau, dans sa dernière lettre, fait allusion à l'espoir de confiance et de soupon que, dit-il, on faisait planer sur sa tête durant l'administration Viger-Papineau, qu'il était changé, etc. Il a tort de rappeler ce temps-là, car on peut lui dire avec vérité que dans ces jours néfastes, il était profond comme l'abbé et muet comme la tombe sur la politique de son pays. N'avait-on pas raison de soupçonner son patriotisme, alors qu'il se taisait en présence de toutes les injures, de toutes les turpitudes auxquelles on attachait son nom quand il savait que ce même nom avait servi à diviser ses compatriotes, que son cousin et que son frère étaient ministres contre le gré du peuple, et que toute sa famille était passée armes et bagages à l'ennemi? Les événements ont prouvé qu'on ne se trompait pas, et aujourd'hui le peuple canadien sait à quoi s'en tenir sur toutes ses protestations de dévouement à sa nationalité.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveaux leur patronages, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que LIVRES, CATALOGUES, PAMPHLETS, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS. COMITÉ LOCAL, SECTION DE LA VILLE

RÉSOLU, 10.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "Etablissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres.

20.—Que cette invitation soit aussi adressée aux mes-sieurs de la ville.

30.—Que chaque Centurie ou Décurie soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

BANQUE D'EPARGNES

Table with 2 columns: Description of deposits and amounts. Balance due aux déposants, 31 décembre 1847: £62675 11 7. Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour: £27172 0 6. Po. retiré de: 25203 16 1.

Balance due ce jour aux déposants: £64143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier. 3 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant ses Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Mort, et l'exercice de chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSI— Une nouvelle et jolie édition de LA NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent. D. ET J. SALLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847. Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE. Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont en outre en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Afin ils feraient tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS. DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PARMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se contentent pas de cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien connaître le présent avis, dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamoignon, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE. VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage des aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, soit en Or, en Argent, en Bronze, surtout en Étoffes précieuses, et de la plus haute qualité. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASABLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASABLES. EN DRAP D'OR avec broches à RELIERS en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPELLES ET BANDES DE DALMATIQUES. En drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapelles et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités. ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'après les nouvelles). Noire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. de Clergé tous les avantages du bon marché et de la haute qualité et avec leur bienveillant appui et une vente rapide, de suite de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

—AUSSI— ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires, Ciboirs, Encensoirs, Burettes, etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation expédient (et sans leur propre compte), pourront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SOEURS SI AVANTAGEUSEMENT connues de la Congrégation de Montréal. Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Soeurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir. Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison. Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part. Pour l'habillage et le trousseau, on exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Soeurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre variance recordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT And Journal of Commerce. Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Subscription—Cinq PIASTRES par année. The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Subscription, TROIS PIASTRES par année. W. H. HUGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Orange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; lequel dit emplacement est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens. 3. Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâti de Maison Étable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROSTALD CHARRIER Ecr. Avocat, No. 15 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—q.

CLOCHES D'ÉGLISES. LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire va. L'air de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Église, l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. F. MARTINEAU, Ptre. Vic. St. Anne, M. D. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.